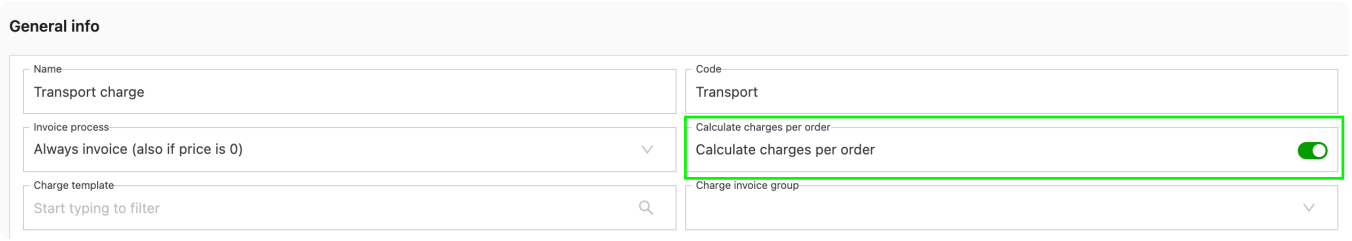
FAQ : imputer des frais de coût à des commandes spécifiques

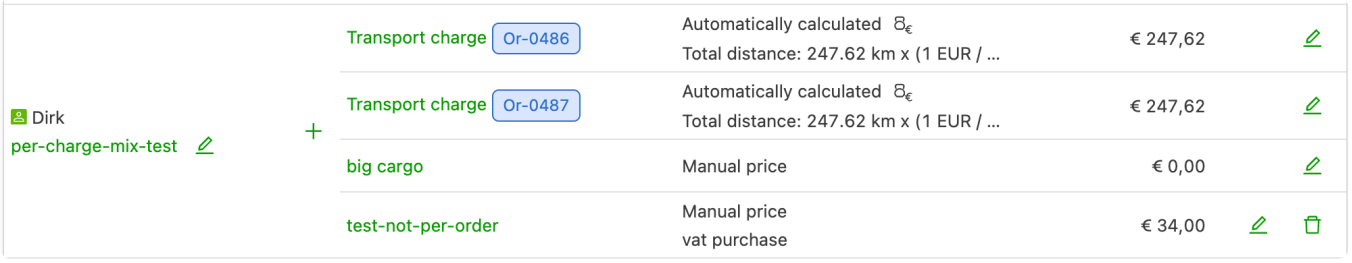
Mis à jour 20 février 2026

Q : Un même coût d'une grille tarifaire peut-il contenir à la fois des frais « par commande » et des frais forfaitaires, et comment le configurer ?

R : Oui, une même grille tarifaire de coûts configurée avec l'option de calcul **« Par commande »** peut désormais contenir à la fois des frais basés sur le volume (par commande) et des frais fixes ou forfaitaires (hors calcul par commande).



Cette flexibilité vient du paramètre de répartition, qui peut être ajusté pour **chacun des frais** de cette grille tarifaire de coûts. Ainsi, même si la grille calcule généralement les coûts par commande, certains frais peuvent être définis comme des coûts forfaitaires. La grille reflète alors fidèlement les accords de facturation mixtes complexes.



📚 Ce paramètre de répartition individuel ne peut plus être modifié une fois les frais utilisés. Si la répartition doit être ajustée, il faut créer de nouveaux frais et clôturer immédiatement la validité des frais d'origine.